



Commune de LACROIX-FALGARDE
Avenue des Pyrénées
31120 LACROIX-FALGARDE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Procuration : 1
Date de la convocation : 08/04/2021
Lieu de séance : salle du Foyer rural

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 AVRIL 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

PRESENTS : Jean-Daniel MARTY, Célyne LERIVEREND, Isabelle BOY, Janine REDON, Bruno CARNAROLI, Haline SAYAH, Gérald MOISSET, Elsa DESCAILLOT, Stéphane SCHWARTZ, Marie BERNAL, Christophe DESOUTTER, Emilie REGIS, Denis MIQUET, Marie LIROLA, Stéphane MAZIERES, Jérôme CARLES, Thierry DAVID, Emmanuelle BIREMBAUX

PROCURATION : Emmanuelle LETHIER à Thierry DAVID,

SECRETAIRE DE SEANCE : Célyne LERIVEREND

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h.

Un point supplémentaire est proposé aux membres du conseil municipal : la création d'un coffret de commande chemin de la Bertherole. Proposition adoptée à l'unanimité.

Le Conseil municipal désigne Célyne LERIVEREND secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 29 mars 2021 soulève plusieurs remarques de la part d'Emmanuelle BIREMBAUX : elle regrette que le budget prévisionnel du CCAS n'ait pas été discuté en conseil d'administration du CCAS et précise que contrairement à ce qui est indiqué dans la première version de ce procès-verbal, elle a connaissance du bilan de toutes les réunions du CCAS puisque membre du CA.

Elle ajoute :

- Les compte - rendus ne sont pas consultables sur Teams, pas plus que le budget prévisionnel.
- Au point 6 l'abstention correspond à une volonté affirmée de demander l'application de tarifs dégressifs

Thierry DAVID formule également des remarques quant au procès- verbal :

- Le restaurateur de l'établissement En Marge n'est pas habitant de la commune,
- Les tarifs de la cantine ne sont qu'un rappel et non un vote
- Il souhaite que soit précisé qu'il regrette que le projet du café municipal n'ait pas été discuté auparavant.
- Au point 8.6 l'adresse « 6 impasse Georges Dondant » doit être modifiée en « 6 impasse Georges Bondant »

Monsieur le Maire précise que ces modifications seront apportées au procès-verbal.

1- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire donne la parole à Elsa DESCAILLOT, adjointe en charge des associations qui expose les demandes pour les 4 associations et propose les sommes reportées dans le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2021	RETRAIT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Foyer Rural	7 500	0	17	0	2
Confluent LSP (Football)	2 000	0	17	0	2
Comité des Fêtes	1 000	2	15	0	2
VTT Coteaux 31	0	0	17	0	2
TOTAL	10 500				

Une réserve de 10 000 € est prévue au budget 2021 afin de financer des projets ponctuels qui pourraient voir le jour si la situation sanitaire évolue.

Le Conseil Municipal adopte les propositions de Monsieur le Maire « détail du vote ci-dessus ».

2 – COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2020

Présentés les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Maire demande au Conseil Municipal de :

1°) statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane SCHWARTZ adjoint au maire en charge des finances qui expose que les charges de personnel restent maîtrisées. Les recettes de virement sont en baisse par rapport à ce qui était attendu. Coté investissement les dépenses d'investissement sont inférieures à ce qui était prévu. Les subventions d'investissement sont en retrait.

FONCTIONNEMENT 2020					
DÉPENSES	2020		RECETTES	2020	
	PRÉVU	RÉALISÉ		PRÉVU	RÉALISÉ
002- déficit de fonctionnement	- €	- €	002- Résultat	397 644,60 €	397 644,60 €
Chapitres globalisés (opérations réelles)			Chapitres globalisés (opérations réelles)		
011 Charges à caractère général	577 100,00 €	411 191,35 €	013 Atténuation de charges	19 000,00 €	12 749,31 €
012 Charges de personnel	869 900,00 €	821 336,41 €			
014 Atténuations de produits	28 900,00 €	25 279,00 €			
Sous- total	1 475 900,00 €	1 257 806,76 €	Sous- total	19 000,00 €	12 749,31 €
Chapitres standard (opérations réelles)			Chapitres standard (opérations réelles)		
65 Autres charges de gestions courantes	152 419,40 €	142 463,79 €	70 Produit des services	126 000,00 €	124 684,78 €
66 Charges financières	10 260,00 €	10 260,00 €	73 Impôt et taxes	978 189,00 €	963 359,00 €
67 Charges exceptionnelles	2 000,00 €	458,63 €	74 Dotations, subventions et participations	340 810,00 €	338 457,04 €
022 Dépenses imprévues	39 439,89 €	- €	75 Autres produits de gestion courante	28 000,00 €	27 680,46 €
Sous- total	204 119,29 €	153 182,42 €	76 Produits financiers	99,40 €	1,88 €
			77 Produits exceptionnels	6 500,00 €	75 196,46 €
			Sous- total	1 479 598,40 €	1 529 379,62 €
Total dépenses réelles	1 680 019,29 €	1 410 989,18 €	Total recettes réelles	1 498 598,40 €	1 542 128,93 €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			Chapitres globalisées (opérations d'ordres)		
023 Virement à la section d'investissement	282 223,71 €		040 Opérations ordre de transfert entre sect	- €	- €
040 Opérations ordre de transfert entre sections	- €	103 110,10 €	042 Opérations ordre entre sections	66 000,00 €	55 980,09 €
Total dépenses ordres	282 223,71 €	103 110,10 €	Total recettes ordres	66 000,00 €	55 980,09 €
Total section de Fonctionnement	1 962 243,00 €	1 514 099,28 €	Total section de Fonctionnement	1 962 243,00 €	1 995 753,62 €

INVESTISSEMENT 2020					
DÉPENSES	2020		RECETTES	2020	
	PRÉVU	RÉALISÉ		PRÉVU	RÉALISÉ
001- Solde exécut° sect° investissement reporté	124 778,96 €	124 778,96 €	001- Solde exécution section investissement reporté	- €	- €
Chapitres codifié (opérations réelles)			Chapitres codifié (opérations réelles)		
020 Dépenses imprévues	- €	- €	024 Produits de cessions	74 800,00 €	- €
Sous-total	- €	- €	021 Virement de la section de fonctionnement	282 223,71 €	- €
			Sous-total	357 023,71 €	- €
Chapitres standard- équipement (opérations réelles)			Chapitres standard- équipement (opérations réelles)		
10 Dotation fonds divers et réserves	6 100,00 €	6 085,00 €	13 Subventions d'investissement	97 446,00 €	61 161,00 €
20 Immobilisations incorporelles	4 502,00 €	960,00 €	138 Subventions d'investissement	- €	- €
204 Subventions d'équipements versées	498,00 €	- €	16 Emprunts et dettes assimilées	- €	- €
21 Immobilisations corporelles	465 225,56 €	96 586,47 €	20 Immobilisations incorporelles	- €	- €
23 Immobilisations en cours	26 128,48 €	10 986,94 €	Sous-total	97 446,00 €	61 161,00 €
Sous-total	502 454,04 €	114 618,41 €			
Chapitres standard- financiers (opérations réelles)			Chapitres standard- financiers (opérations réelles)		
16 Emprunts et dettes assimilés	40 444,00 €	40 000,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00 €	70 627,91 €
Sous-total	40 444,00 €	40 000,00 €	1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	199 207,29 €	199 207,29 €
			Sous-total	279 207,29 €	269 835,20 €
Total dépenses réelles	40 444,00 €	154 618,41 €	Total recettes réelles	376 653,29 €	330 996,20 €
Chapitres globalisées (opérations d'ordres)			Chapitres globalisées (opérations d'ordres)		
040 Opérations d'ordre entre sections	66 000,00 €	55 980,09 €	040 Opérations d'ordre entre sections	- €	103 110,10 €
041 Opérations patrimoniales	- €	- €	041 Opérations patrimoniales	- €	- €
Total dépenses ordres	66 000,00 €	55 980,09 €	Total recettes ordres	- €	103 110,10 €
Total section d'investissement	733 677,00 €	335 377,46 €	Total section d'investissement	733 677,00 €	434 106,30 €

Monsieur le Maire quitte la séance pour le vote du compte administratif 2020.

Après lecture du compte administratif 2020, le Conseil Municipal procède à la délibération et au vote par chapitre. La section de fonctionnement qui présente un excédent de **84 009,74 €** est adoptée à l'unanimité. La section d'investissement qui présente un excédent de **223 507,80 €** est adoptée à l'unanimité.

4 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le compte administratif de la Commune présentant un excédent global de clôture en section de fonctionnement de **481 654,34 €**.

FONCTIONNEMENT	2020		
	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat de l'année	1 514 099,28 €	1 598 109,02 €	84 009,74 €
002-excédent reporté 2019	- €	397 644,60 €	397 644,60 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	1 514 099,28 €	1 995 753,62 €	481 654,34 €
INVESTISSEMENT	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat de l'année	210 598,50 €	434 106,30 €	223 507,80 €
001-Solde exécut° invest 2019	124 778,96 €	- €	- 124 778,96 €
RAR dépenses investissement	166 692,84 €	-	- 166 692,84 €
RAR recettes investissement	-	15 290,00 €	15 290,00 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	502 070,30 €	449 396,30 €	- 52 674,00 €

Résultat de fonctionnement 2020 = 481 654,34 €
R001 à reporter en investissement 98 728,84 €
1068 recettes investissement = 52 674,00 €
R002 à reporter en fonctionnement 428 980,34 €

EXCÉDENT

Tous ces chiffres sont conformes au compte de gestion envoyé par la perception
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire

5 - BUDGET PRIMITIF 2021

Stéphane SCHWARTZ présente les grandes lignes du budget. Concernant le fonctionnement, les charges de personnels augmentent de 2 % les recettes également de façon significative puisque les produits de service sont liés à une anticipation des ventes de concessions funéraires et à l'activité garderie TAP qui a repris depuis le précédent exercice .

Les autres recettes diminuent alors que les charges augmentent, il est nécessaire de trouver d'autres sources de revenus. Concernant l'investissement les dépenses sont liées aux travaux effectués à l'école, à l'achat du panneau électronique, aux 50 000 € de reste à charge des travaux du SDEHG pour l'éclairage public, l'accès au numérique à l'école, la réfection du mur de soutènement du foyer rural, du chauffage du dojo, du projet de bar associatif pour 30000 €, les travaux en mairie. Il y aura des acquisition de matériel pour les services techniques (tondeuse, barrière anti -intrusion) pour les services (ordinateurs portables) accompagnés de travaux de cloisonnement et une réfection du système de feux tricolores Pour les travaux avenue des Pyrénées, il y aura un recours à l'emprunt avec un remboursement annuel de 20 000 € par an à un taux de 2% sur 15 ans.

Equilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à : 1 975 476 €

Equilibré en recettes et dépenses d'investissement à : 835 040 €

Monsieur le Maire met au vote le budget primitif 2021 par chapitre en section de fonctionnement – dépenses et recettes et en section d'investissement – dépenses et recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2021 à 17 voix pour et 2 abstentions

6 – VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il précise que conformément au 1° du 4 du J du I de l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, par dérogation à l'article 1636B sexies précité, le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal.

Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il rappelle que le taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties de **21,90 %** est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient **38.45 %** soit le taux départemental de **21,90 %** + le taux communal de **16.55 %**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

TAXES	Taux 2020 (rappel)	Taux 2021
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16.55 %	38.45% : 16.55 pour la commune et 21.90 % pour le département
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	129.10 %	129.10 %

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré adopte, à 17 voix pour et 2 abstentions, les taux communaux ci-dessus présentés pour l'année 2021.

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 38.45 %

- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 129.10%

Monsieur le Maire précise que le Sicoval augmente ses taux de 1.5 points. En septembre une prospective sera effectuée ce qui permettra de réfléchir aux prochaines augmentations d'impôts éventuelles.

7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE POUR L'ACQUISITION DE 2 TAILLES HAIES

Le matériel des espaces verts devenant obsolète, il est nécessaire de prévoir son renouvellement. L'entreprise LAURAGAIS MOTOCULTURE propose des matériels pour un montant respectif de 864.66 € H.T. et 891.33 € H.T.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- de demander une aide financière au conseil départemental de Haute Garonne,
- de constituer le dossier de financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la demande d'aide au conseil départemental de Haute Garonne,
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le dossier de financement et tout document afférant à cette affaire

8 -- DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE POUR L'ACQUISITION D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE

Le matériel des espaces verts devenant obsolète, il est nécessaire de prévoir son renouvellement. L'entreprise LAURAGAIS MOTOCULTURE propose une tondeuse pour un montant de 14 800 € H.T.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- de demander une aide financière au conseil départemental de Haute Garonne,
- de constituer le dossier de financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la demande d'aide au conseil départemental de Haute Garonne,
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le dossier de financement et tout document afférant à cette affaire

9 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE POUR L'ACQUISITION D'UNE REMORQUE POUR ASPIRATION DE FEUILLES

Le matériel des espaces verts devenant obsolète, il est nécessaire de prévoir son renouvellement. L'entreprise LAURAGAIS MOTOCULTURE propose une remorque pour aspiration de feuilles avec col de cygne pour attelage multi usage pour un montant de 1 939 € H.T.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- de demander une aide financière au conseil départemental de Haute Garonne,
- de constituer le dossier de financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité la demande d'aide au conseil départemental de Haute Garonne,
- Autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le dossier de financement et tout document afférant à cette affaire

10 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE POUR L'ACQUISITION D'UN CONTAINER

Le projet de café municipal nécessite l'acquisition d'un container à aménager afin de créer un lieu de rencontre.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- de demander une aide financière au conseil départemental de Haute Garonne,
- de constituer le dossier de financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à 16 voix pour et 3 abstentions la demande d'aide au conseil départemental de Haute Garonne,
- Autorise à 16 voix pour et 3 abstentions Monsieur le Maire à signer le dossier de financement et tout document afférant à cette affaire.

Emmanuelle BIREMBAUX regrette que ce choix arrêté soit soumis au vote alors qu'il n'a pas été discuté en commission dynamisme communal et bien que la question ait été soulevée lors du précédent conseil municipal.

Monsieur le Maire répond que ce choix est un outil communal présentant un risque financier moindre puisqu'il sera possible de le revendre au besoin. Cela peut entrer dans el cadre des subventions du département au titre de projet atypique (entre 5 et 40 % de subvention possible)

11 – SDEHG – FONDS DE CONCOURS POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande en date du 05/10/2020 concernant la rénovation de l'éclairage public au lotissement La Bastide le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- dépose de 24 ensembles d'éclairage public vétustes
- création d'un nouveau réseau souterrain d'éclairage public d'environ 720 m de long sous chaussée.
- fourniture et pose de 20 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât de 8 mètres de haut et d'une lanterne routière LED d'environ 37 watts
- programmation d'un abaissement de puissance de 60 % durant 7 heures chaque nuit

RAL des nouveaux ensembles : 9007 « Aluminium gris »

Réalisation des contrôles de câbles « portée par portée » afin d'optimiser le terrassement.

Les technologies les plus avancées en matière de performance énergétiques seront mise en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 68 % soit 804 €/an.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	38 976 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	158 400 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	50 124 €
Total	247 500 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité l'avant-projet,
- Décide à l'unanimité par le biais de fonds de concours de verser une « subvention d'équipement - autres groupement » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement à l'article 204158 de la section d'investissement

12 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

Vu les statuts de la communauté d'agglomération du Sicoval adoptés par le conseil de communauté du 1^{er} mars 2021 par délibération n° S202103009,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, Loi NOTRe,

Vu l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales portant sur les compétences obligatoires et supplémentaires des communautés d'agglomération,

Considérant la nécessité de la mise en conformité des statuts du Sicoval suite :

- à son changement d'adresse après le déménagement du siège, qui se situe 110 rue Marco Polo à Labège,
- à la prise de deux compétences obligatoires : la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et la gestion des eaux pluviales urbaines,

Considérant que selon l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour délibérer sur cette modification statutaire.

Considérant le rapport exposé par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la modification des statuts du Sicoval (joints en annexe)

Article 2 : le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

13 - CRÉATION D'UN NOUVEAU COFFRET DE COMMANDE CHEMIN DE LA BERTHEROLE

(annule et remplace la délibération 202003077 ayant le même objet)

Bruno CARBNAROLI informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 17/07/19 concernant la création d'un nouveau coffret de commande pour l'éclairage du chemin de la Bertherole et en raison de travaux supplémentaires dus aux gaines existantes qui sont bouchées, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Fourniture et pose d'un tableau de commande à l'intérieur du coffret existant dans le transformateur.
- Création d'un départ souterrain de 20 mètres de long jusqu'au poteau supportant la lanterne n°150.
- Création d'une remontée de câble et déroulage d'un nouveau conducteur torsadé 2x16 mm² afin de reprendre sur le nouveau comptage toutes les lanternes existantes sur poteaux éclairant le chemin de la Bertherole.
- Découpage de la dalle béton autour du poste de transformation afin de poser les nouvelles gaines à l'intérieur du coffret.
- Réfection de la dalle béton du poste de transformation.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 564 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	6 357 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	2 011 €
Total	9 932 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le projet présenté.
- Décide à l'unanimité de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres imputée à l'article 6554 de la section de fonctionnement du budget communal.

Bruno CARNAROLI précise que les travaux sont à réaliser avant l'été et que les lampadaires du terrain de foot ont été remplacés.

14 - QUESTIONS DIVERSES

1- Travaux

Concernant les travaux avenue des Pyrénées l'élargissement des trottoirs permettra la création d'une piste cyclable. Les contrôles et analyses sur les canalisations sont en cours selon les résultats les travaux seront commencés ou retardés. Le début est prévu pour le 21 juin jusqu'à fin août. Un délai de 8 semaines de travaux est programmé.

Concernant le mur de soutènement du foyer rural, les travaux sont prévus en mai prochain.

2- Communication

La prochaine gazette sortira fin juin 2021.

Le bilan de la médiathèque fait état de 750 adhérents dont 500 habitants de la commune.

La convention de l'éphémère guinguette sera à l'ordre du jour du prochain conseil, les points concernant l'hygiène et la sécurité ont été précisés. Le bilan de l'année passée est bon mais en décroissance.

Les travaux de réparation du plafond de la classe maternelle ont été effectués.

Prochaines commissions :

Ccas le 13/04 à 18h

Fin du conseil municipal à 22h 15.

Secrétaire de Séance
Célyne LERIVEREND



Le Maire
Jean-Daniel MARTY

